

## FICHE DE PRISE DE DÉCISION

<b>Fiche de prise de décision : INF-EM-2016-007-R-1</b>
<b>Direction des infrastructures</b>
<b>Service des équipements motorisés</b>
<b>Objet : Autorisation d'aller en appel d'offres pour le remplacement d'un véhicule et financement afférent</b>
<b>Date : 25 février 2016</b>

### ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Un véhicule du Service des travaux publics (unité 11-469), a été déclaré perte totale, suite à un accident survenu le 14 janvier 2016.

Ce véhicule n'était pas assuré au chapitre B (collision), mais seulement au chapitre A (responsabilité civile). C'est pourquoi, nous devons assumer le coût de remplacement de ce véhicule à même la réserve financière. Seule la valeur d'un véhicule similaire peut être assumée par la réserve financière (notre fonds d'assurance) soit 85 000 \$.

De plus, nous devons assumer par la réserve financière, un déductible de 5 000 \$ (notre franchise), en responsabilité civile suite aux dommages causés à une résidence par le véhicule.

Étant donné que ce véhicule servait au déneigement dans le secteur de St-Nicolas, nous avons loué un autre véhicule au coût de 15 000 \$, à être assumé par la réserve financière. Ceci afin de maintenir les opérations de déneigement, pour les deux mois restant de la période hivernale actuelle.

Nous proposons de remplacer cette unité par une chenillette de trottoir qui est beaucoup plus adaptée aux travaux de déneigement des trottoirs (plus puissante et meilleure traction). Le coût pour une telle unité est d'environ 165 000 \$.

### ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

### ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

#### FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

Coûts/revenus	Impacts	2016	2017	2018
Remplacement du véhicule pour le Service des travaux publics		165 000 \$		
Financement disponible CE-2015-09-14		( *80 000) \$		
Montant à financer par la réserve financière		85 000 \$		
Montant à financer par la réserve financière pour la franchise en responsabilité civile		5 000 \$		
Montant à financer par la réserve financière pour la location d'une unité de remplacement		<u>15 000 \$</u>		
Montant total à financer à même la réserve financière		<b>105 000 \$</b>		

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires  Oui  Non

**Commentaires**

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
  - Règlement d'emprunt spécifique RV-\_\_\_\_\_, Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
  - Règlement « Omnibus » RV-2013-12-28, résolution CE-2015-09-14; poste budgétaire : 1-22-320-16-724; extra-comptable : 1228-06; solde disponible : 850 000\$
  - Autre (spécifier) : \_\_\_\_\_, résolution CV-\_\_\_\_\_

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

105 000\$ Taxes nettes incluses

Réserve financière pour assumer les franchises d'assurance et rétentions prévues aux contrats d'assurance.

**Commentaires**

La réserve financière pour assumer les franchises d'assurance et rétentions prévues aux contrats d'assurance a présentement les disponibilités pour cette dépense.

	2016	2017	2018
Numéro du projet PTI :	Montants		

Compensation :  ou N/A

Projet subventionné :  Oui  Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage :

Signature du responsable d'activité budgétaire *Chantal Valli* Date : 26 / 1 / 2016

**ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)**

Prochain CE et CV.

**PERSONNES CONSULTÉES**


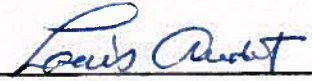
Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Maryse Roberge CPA, CA Conseillère en finances	11/02/2016	Validation-volet financement

**RECOMMANDATION (énoncé)**

Il est recommandé au comité exécutif d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à aller en appel d'offres, pour le remplacement du véhicule déclaré perte totale.

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville, d'affecter un montant de 105 000\$, provenant de la réserve financière pour assumer les franchises d'assurance et rétentions prévues aux contrats d'assurance, pour la dépense relative au remplacement du véhicule (unité 11-469), du Service des travaux publics et de ces frais afférents.

**Liste des pièces jointes :**

<b>Préparé par :</b> Alain Vallée, ing.		<b>Titre d'emploi :</b> Chef de service
		
<b>Recommandé par :</b>		
<b>Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi</b>	<b>Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi</b>	<b>Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi</b>
<b>Commentaires :</b>		
<b>Signature de la Direction :</b> 		<b>Date :</b> 2016 / 2 / 29

<b>COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE</b>

**Signature de la Direction générale :**  **Date :** 2016 10 3 108